Salaires déterminant AVS			187 000,00	
Allocation pour enfants			6 400,00	
		Sous totale		*193 400,00*
Déductions :				
AVS / AV / APG / AC 5,30%	Chf		-	
LPP 7 % en faveur de la Caisse de retraite calculés sur un total de « salaire coordonnée » de	Chf		-	
LAA 1.47 %0 sur	Chf		-	
		Sous totale		-

Solde viré sur les comptes bancaires des salaries

Salaires déterminant AVS			192 000,00	
Allocation pour enfants			7 800,00	
		Sous totale		*199 800,00*
Déductions :				
AVS / AV / APG / AC 6,4 %	Chf			
LPP 6 % en faveur de la Caisse de retraite calculés sur un total de « salaire coordonnée » de	Chf		-	
LAA 1.46 % sur	Chf	-	-	
		Sous totale		-

Solde viré sur les comptes bancaires des salaries